

**ORGANISATION DE SERVICE SELON RYTHMES SCOLAIRES ET QUOTITE (rythmes en vigueur à ce jour)  
(année scolaire 2025/2026)**

**Temps partiels de droit et sur autorisation**

**TOUTES COMMUNES sauf Courbevoie**

Quotité de travail	Organisation du service
100%	4 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
75%	3 jours à 6h  (1 jour à 6h libéré)
50%	2 jours à 6h  (2 jours à 6h libérés)

**COURBEVOIE**

Quotité de travail	Organisation du service
100%	3 jours à 6h (Lundi-Mardi-Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi)
75%	2 jours à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi)  (1 jour à 6h libéré)
50%	1 jour à 6h (Lundi, Mardi ou Jeudi) + 2 jours à 3h (Mercredi-Vendredi)  (Cas général : 2 jours à 6h libérés, Lundi, Mardi ou Jeudi) A titre <u>exceptionnel</u> , 1 jour à 6h et 2 jours à 3h libérés)